



Après les 50 nuances de grey, voici les 27 nuances d'enduits...

Un nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge

Des façades blanchies éclairées par le soleil, des murs aux teintes jaunes, ocres ou Sienne, des encadrements clairs qui tranchent sur des maçonneries grises ou brunes... Telles sont les couleurs traditionnelles du paysage intérieur lorrain.

Pour perpétuer cette tradition d'enduits et de crépis colorés, pour la réinventer dans l'habitat contemporain ou encore pour rechercher l'harmonie des ensembles bâtis anciens ou neufs, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne propose un nuancier de teintes, outil de référence pour aider les habitants dans leur choix et assister les décideurs dans la délivrance des autorisations.

Un Comité de suivi d'une douzaine de personnes rassemblant fonctionnaires communaux, provinciaux et régionaux, président de CCATM et membres de la Maison de l'urbanisme a permis d'élaborer ce nuancier de 27 teintes accompagné d'une brochure explicative. Cet outil est donc le fruit d'un partenariat avec les communes lorraines, la Province de Luxembourg et la Wallonie.

Le nuancier a été réalisé par Edicolor, entreprise spécialisée dans ce type d'impression qui assure une très bonne restitution des teintes choisies. Il a pu être financé grâce au soutien que la Wallonie accorde aux Maisons de l'urbanisme agréées ainsi qu'à la souscription de huit communes lorraines: Arlon, Chiny, Florenville, Meix-devant-Virton, Messancy, Saint-Léger et Virton. La brochure, quant à elle, a été imprimée par la Province de Luxembourg.

Que tous ces acteurs soient ici vivement remerciés.



Brochure et nuancier ont été présentés aux communes lorraines et à nos partenaires à l'occasion d'une conférence de presse qui a eu lieu le 9 octobre dernier. Ils seront également diffusés auprès des acteurs locaux et des façadiers. Individuellement, il est également possible de les acquérir via www.murla.be. Nous restons bien entendu à la disposition des utilisateurs pour toute information ou avis complémentaires.

Découvrez la présentation de l'outil dans nos pages intérieures...



SMART RURAL: les territoires ruraux s'approprient le concept de Smart City!

Ce concept constituait le fil rouge du colloque interrégional organisé le 19 juin à Arlon par la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et Ruralité-Environnement-Développement.

Les actes de ce colloque sont disponibles en téléchargement ou en version papier (au prix de 3,50 euros - frais de port compris en Belgique).



Découvrez l'essentiel des débats et les expériences innovantes présentées lors de cette journée sur www.murla.be ou www.ruraleurope.org.



A Messancy, l'hôtel de ville joue la transparence

Venez découvrir sur notre site internet la fiche « c'est arrivé près de chez vous » consacrée à la rénovation de l'hôtel de ville de Messancy: entre patrimoine et éléments contemporains, le château du 19^e siècle a fait peau neuve!



Un nuancier et une brochure d'accompagnement

Depuis de nombreuses années, la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne est sollicitée par des particuliers et des communes pour donner des conseils sur le choix de teintes de façade, dans le cadre de la rénovation ou de la construction. Par ailleurs, plusieurs nuanciers ont déjà été définis à la demande de certaines communes. Synthétisant ces différentes démarches, un nuancier général a également été réalisé pour la Lorraine belge. Toutefois, ces outils étaient basés sur la palette d'un fabricant, aujourd'hui peu utilisée par les façadiers et difficilement reproductible en grand nombre. D'autre part, les coordinations avec les instances communales, régionale et provinciale n'ont été que parcellaires, au fil des sollicitations.

De ce fait, tant la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne que les Services communaux de certaines communes et les instances octroyant les primes étaient demandeurs d'un outil de décision commun, agréé par tous, applicable au contexte lorrain belge et diffusable auprès d'un large public.

La Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, épaulée par un Comité de suivi et après questionnement de toutes les communes concernées sur leur desiderata a donc rédigé dans ce sens le «Nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge». Cet outil est destiné à tous les intervenants (décideurs et gestionnaires locaux et régionaux, services communaux, auteurs de projet, façadiers, peintres et citoyens).

Non réglementaire, il se compose de deux parties indissociables : le nuancier proprement dit et la brochure conseil. Cette dernière est une aide importante dans le choix de teintes reprises au nuancier. En effet, en plus d'une présentation du territoire de la Lorraine belge, de ses caractéristiques géologiques et historiques, elle reprend un ensemble de conseils nécessaires à la bonne utilisation et application du nuancier. Le nuancier, quant à lui, se veut pratique. Il est séparé de la brochure de façon à pouvoir être utilisé en parallèle avec les nuanciers commerciaux ou être apposé sur une façade. Il reprend en sus, au verso, un résumé des conseils développés dans la brochure.

Afin de comprendre les choix de teintes reprises au nuancier, il est important de situer la Lorraine Belge. En effet, un nuancier est défini pour un territoire précis, il est donc lié aux caractéristiques géologiques du sol et à l'histoire de ce territoire. La Lorraine belge est située au sein de la Grande Région et, comme dans ses zones frontalières, le recours à l'enduit y est partout présent et est une des caractéristiques des paysages. Chaque sous-région est cependant spécifique et marquée par les coloris des matériaux locaux.

A l'origine, l'enduisage au mortier de chaux des façades est nécessaire pour protéger les maçonneries de moellons en pierres gélives et à l'appareillage grossier. Ce sont les terres et sables locaux, entrant dans la composition des enduits, qui donnaient à ceux-ci leur tonalité.

Sur la majorité du territoire de la Lorraine belge, les sables sont de teintes beige à brun ocre. Des spécificités locales sont toutefois présentes comme les terres rouges de la vallée de l'Attert, les enduits blancs dans les villages à proximité de l'Ardenne...



Les contrastes de couleur ne sont cependant pas exclus mais plutôt utilisés pour souligner des détails architecturaux comme les encadrements, les soubassements... Les pigments d'origine minérale utilisés pour colorer les badigeons ou peintures étant relativement coûteux, ils ne sont utilisés qu'avec parcimonie.

A partir de la seconde moitié du 19^e siècle, le ciment apparaît et remplace petit à petit la chaux dans la composition des enduits. Cela se traduit par des teintes plus foncées. En parallèle se développent des enduits composés des résidus sidérurgiques induisant également des teintes plus sombres.

On le comprend, l'identité visuelle et l'harmonie de notre territoire ne s'est pas créée au hasard, elle est naturellement liée aux paysages, à la géologie et à l'histoire d'un lieu. De même, les teintes choisies au nuancier ne le sont pas de façon arbitraire mais découlent de l'analyse de la Lorraine belge, de son patrimoine bâti et naturel.

A la lecture de ceci, on perçoit mieux comment l'utilisation de teintes artificielles sur un bâtiment - rénové ou neuf, sans référence au contexte local -, nuit considérablement à l'harmonie d'un lieu et impacte durement le paysage. On a sûrement tous en tête un exemple d'une rue, d'une place, où une maison à la couleur «loufoque», en décalage complet avec son environnement nuit ainsi à la cohérence, au caractère et la lecture du lieu où elle s'implante.

Gageons donc que l'utilisation de ce «Nuancier pour les façades rurales de la Lorraine belge» par le plus grand nombre, sensibilise tout un chacun à l'importance et l'impact de la couleur d'un enduit et permette à tous les intervenants d'effectuer les choix adéquats, en réponse tant au contexte qu'aux desideratas du propriétaire. Et ce, afin de nous assurer à tous un cadre de vie harmonieusement chromatique pour l'oeil, dans la droite ligne de ce que nos anciens nous ont transmis.



Densité versus densification (4)

La densité et la densification sont les fils conducteurs de notre bulletin de liaison en 2014 ! Dans le précédent numéro, les fortes densités ont été abordées. Cette fois, place aux faibles densités !

Pour que faible densité ne rime pas avec paysage mité !

Depuis de nombreuses années, les faibles densités bâties sont associées à l'habitat pavillonnaire. Plus qu'une simple typologie de bâti, la maison quatre façades représente, pour de nombreux propriétaires, le mode d'habiter idéal. Toutefois, celui-ci a mené à l'étalement des villages, créant une urbanisation déstructurée par rapport aux noyaux originels plus compacts. Et les impacts sont nombreux : diminution des terres agricoles disponibles, allongement des déplacements, surcoût en équipements, coûts sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui, les faibles densités sont toujours adaptées à certains endroits - notamment là où les offres en services et mobilité sont peu importantes - mais elles doivent être pensées autrement. Le projet de SDER propose ainsi des densités inférieures à 10 logements par hectare en dehors des coeurs des villages non centraux. Toutefois, il précise que *la densité de logements, l'implantation et la volumétrie des nouveaux bâtiments tiendront compte du contexte bâti proche, en particulier quand il est caractéristique de l'architecture historique.*

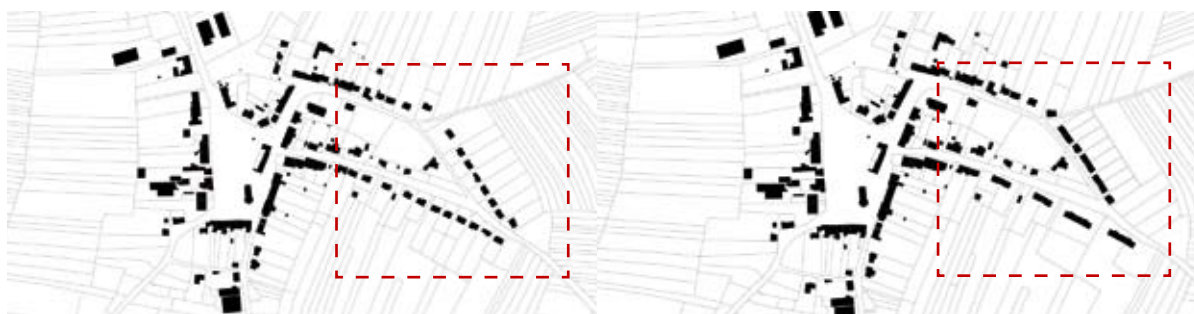
(suite en page 4)

Densité versus densification (suite de la page 3)

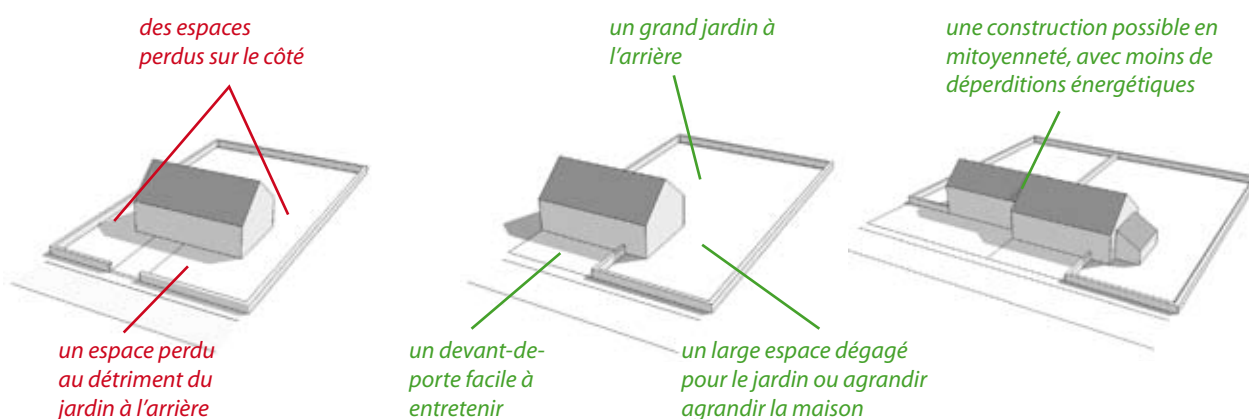
La densité faible doit avant tout s'étudier à l'échelle du village. Les extensions tentaculaires du bâti peuvent être évitées en relocalisant les parcelles urbanisables à proximité du noyau originel. De cette manière, l'espace naturel est conservé, le tissu bâti créé est plus cohérent et les liens entre les habitants sont favorisés. Cette démarche doit toutefois passer par une politique foncière adaptée, un phasage ou une modification du plan de secteur.



À l'échelle de la rue, il faut éviter la juxtaposition de maisons individuelles espacées de quelques mètres, car dans ce cas, seules des séquences très courtes du paysage sont perçues en parcourant la rue. Afin d'offrir des ouvertures paysagères plus intéressantes – à l'image des espaces-rues traditionnels, le bâti doit être regroupé en séquences de maisons mitoyennes ou très proches les unes des autres, tout en maintenant une densité identique à celle d'un bâti plus clairsemé. Le solde de terrain éventuellement généré par ce type d'urbanisation peut être affecté à une fonction collective : verger, espace de convivialité, jardins partagés...



Enfin, à l'échelle de la parcelle, une densité faible se matérialisera par des implantations en lien avec les limites parcellaires, ce qui permet un gain en termes d'utilisation de la parcelle. En effet, les espaces résiduels situés de part et d'autre d'une maison individuelle sont très rarement utilisables.



© fascicules RGBSR - SPW

En conclusion, si la densification fait aujourd'hui l'objet de nombreux efforts en matière de qualité urbanistique et architecturale, la qualité de mise en oeuvre de densités plus faibles là où le contexte le requiert ne doit pas pour autant être négligée. C'est la qualité des paysages, des espaces-rues et de la vie sociale dans nos villages qui est en jeu !

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT

tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29

email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie